

Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye

 Déclaration de Berne

Une solution simple et efficace !

Soutenez le travail de Public Eye grâce au prélèvement automatique.

Public Eye s'efforce de maintenir ses frais de fonctionnement au plus bas. Grâce au prélèvement automatique, vous nous permettez de réduire nos frais administratifs et de renforcer l'impact de nos actions.

Cette solution présente de nombreux avantages :

Sans frais

Pas de frais supplémentaires

Vos ordres de débit sont traités gratuitement par la Poste ou par votre banque. Vous vous épargnez des contraintes administratives inutiles.

Simple

Simple et efficace

Vous choisissez le montant et l'échéance de vos versements. Vous déterminez par quel moyen (bancaire ou postal) vous désirez effectuer vos versements. Et vous nous renvoyez le formulaire signé.

Sûr

Sûr et sans engagement

Votre banque ou la Poste vous envoient un avis de débit pour chaque versement que vous effectuez. Vous pouvez en tout temps révoquer l'ordre de prélèvement automatique. Sur demande, nous vous remboursions votre versement dans un délai d'un mois.

En choisissant le système de prélèvement automatique, vous nous aidez à réduire nos frais tout en vous simplifiant la vie. Merci !

Public Eye

Avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne, tél. +41 (0) 21 620 03 03, fax +41 (0) 21 620 03 00
www.publiceye.ch, contact@publiceye.ch, compte postal : 10-10813-5

